

1. Update CCT juin 2022 (n° 6/2022)

Les CCT suivantes font l'objet d'une modification **avec effet au 1^{er} juin 2022 ou rétroactif¹**.

Mises en vigueur/modifications

ET	Nom	Modifications	En vigueur	
9 106	CCT Secteur échafaudages	Prolongation jusqu'au 31.03.2024, salaires minimums	01.06.2022	
63	CCT Industrie des produits en béton	Prolongation jusqu'au 31.12.2023	01.06.2022	
112	CCT pour les centres de contact et d'appel	Catégories des salaires	01.06.2022	
38	CCT Métal-Vaud VD	Salaires minimums	01.06.2022	
40	CCT de la branche automobile VS	Salaires minimums, congé paternité	01.06.2022	
85	CCL posa di pavimenti in moquette, linoleum, materie plastiche e parquetto TI	Prolongation jusqu'au 30.06.2024	01.05.2022	
231	CCT annexe 1 Hôpitaux et Cliniques Bernois	Augmentation de l'indemnité de nuit pour le week-end	20.05.2022	

Abrogations

Il n'y aura **aucune** abrogation **avec effet au 1^{er} juin 2022 ou rétroactif**. Cela concerne toutes les CCT, CCT FL, CCT de l'annexe 1 de la CCT Location de services (CCTL) ainsi que tous les CTT.

En perspective

ET	Nom	Etat	Abrogation ²	
18	CCT Industrie de la carrosserie	Pas de demande en suspens	01.07.2022	
102	CCT Nettoyage des textiles Suisse romande	Pas de demande en suspens	01.07.2022	
56	CCL Disegnatori TI	Pas de demande en suspens	01.07.2022	

¹ En raison du grand nombre de publications, l'exhaustivité de ces tableaux ne peut être garantie malgré tout le soin apporté.

² A l'échéance ainsi qu'en cas de dénonciation ou d'abrogation d'une CCT étendue ou d'une CCT mentionnée à l'annexe 1, les dispositions concernant le salaire et le temps de travail de la CCT concernée continuent à s'appliquer pendant la durée des négociations contractuelles, jusqu'à la rupture des négociations ou la clôture définitive de la procédure concernant la déclaration d'extension (art. 3 al. 5 CCT Location de services). **Pour cette raison, les CCT en question ne sont pas désactivées dans EasyTemp.** Exception : il s'agit d'une abrogation formelle par décision du Conseil fédéral ou de l'organe cantonal.

ET	Nom	Etat	Abrogation ²
83	CCL della posa piastrelle e mosaici TI	Demande en suspens	01.07.2022
87	CCL Vetrerie TI	Pas de demande en suspens	01.07.2022
429	CNL Industrie alimentari	Pas de demande en suspens	01.07.2022

Légende des couleurs

	CCT CH	
	CCT cantonale	
	CCT FL	
	CCT annexe 1 CCTL	
	CTT	

2. Aspects importants, tuyaux et astuces

CCT alémanique et tessinoise pour le métier de la menuiserie – qu'est-ce qui s'applique maintenant? Et pourquoi une deuxième demande a-t-elle été publiée alors que la première est encore en suspens?

La CCT alémanique et tessinoise pour le métier de la menuiserie («CCT pour le métier de la menuiserie») est abrogée du fait de l'expiration de sa durée de validité au 31.12.2020. Pour cette raison, la CCT a été abrogée aussi sur le site web de Realisator SA et signalée en conséquence. Il existe donc depuis le 01.01.2021 une situation de vide conventionnel pour les entreprises de location de services et autres dénommés dissidents à la convention³.

Comment cela a-t-il pu se produire? Les parties signataires de la convention n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une «nouvelle» CCT pour le métier de la menuiserie. Le point crucial était un nouveau modèle de retraite anticipée (RA) qui devait être introduit pour la première fois avec la nouvelle CCT. En effet, les syndicats ont également présenté une proposition de modèle de RA pour la nouvelle CCT. Cette proposition a toutefois été clairement rejetée du côté des employeurs. Par la suite, les syndicats ont refusé la nouvelle CCT, car pour eux, celle-ci n'aurait été acceptable que dans le cadre du paquet incluant la RA proposée. Ainsi menaçait une situation de vide conventionnel.

Pour éviter cette situation, trois parties signataires ont demandé au SECO de prolonger l'actuelle CCT pour l'année 2021. Le 11.09.2020 a été publiée la demande de prolongation de la CCT pour le métier de la menuiserie dans sa forme actuelle jusqu'au 31.12.2021. Nous avons publié cette

³ Cf. à ce sujet l'Update CCT 3/2022

demande sur notre site web. A cet égard, aucune décision d'extension de la convention n'a été prise jusqu'à ce jour, parce que les syndicats s'y sont apparemment opposés. Il en résulte à partir du 01.01.2021 une situation de vide conventionnel pour toutes les entreprises et tous les travailleurs assujettis.

Dans l'intervalle, les parties signataires ont accepté la prolongation ainsi que la modification de la CCT pour le métier de la menuiserie modifiée. Cette CCT est entrée en vigueur le 01.01.2022 (uniquement) pour les parties signataires. Ceci, parce que les modifications d'une CCT entrent en vigueur pour les parties signataires et leurs membres dès qu'elles ont trouvé un accord à ce sujet (convention modifiée) et donc **avant** l'extension du champ d'application. La CCT pour le métier de la menuiserie est donc valable depuis le 01.01.2022 (uniquement) pour les parties signataires (cf. Update CCT n° 4/2022).

Selon les informations précédentes de l'association professionnelle alémanique et tessinoise signataire de cette CCT, l'extension du champ d'application de dite CCT par le Conseil fédéral était attendue pour le printemps 2022. Cela n'a pas eu lieu.

Le 27.04.2022, une deuxième demande d'extension du champ d'application de la CCT pour le métier de la menuiserie a été publiée dans la FOSC avec le contenu suivant:

- **Prolongation jusqu'au 31.12.2025**
- **Modification du champ d'application**
 - o Du point de vue territorial: exception de l'arrondissement administratif du Jura bernois
 - o Du point de vue du genre d'entreprise: la Commission professionnelle paritaire centrale peut décider de dérogations.
 - o Du point de vue personnel: certaines fonctions telles que les techniciens système, les spécialistes en informatique et en réseau, les assistants PC ne sont plus soumises à la CCT.
- **Salaires minimums**
 - o **Professionnels qualifiés:** augmentation de 1% (exception: aides-menuisiers EBA)
 - o **Travailleurs non qualifiés, aides-menuisiers EBA:** inchangé
- **Peines conventionnelles en cas d'infraction à la CCT**
 - o Les critères et le montant des amendes ont été augmentés.
- **RA:** l'article «Déclaration d'intention de retraite anticipée» a été supprimé.
- **D'autres modifications concernent:** des exceptions à la réglementation du salaire minimum, temps de travail dans l'entreprise, travail en équipe, réglementation particulière des horaires de travail, frais de déplacement, congé de paternité selon l'art. 329g CO, frais d'exécution et indemnités journalières maladie.

L'expérience montre que la décision du Conseil fédéral interviendra quelques mois, voire plus, après la publication de la demande, en fonction du nombre d'oppositions déposées. Par exemple, aucune décision n'a été prise après la première demande de prolongation du 11.09.2020 (voir ci-dessus).

Avec l'arrêté du Conseil fédéral, les dispositions modifiées de la CCT pour le métier de la menuiserie s'appliqueront également, à la date d'entrée en vigueur, aux dissidents à la convention et donc aux entreprises de location de services. Dès que la décision sera publiée dans la Feuille fédérale, nous la publierons sur le site internet de [Realisator SA](#) et enregistrons les modifications dans EasyTemp à la date d'entrée en vigueur. Après cette entrée en vigueur, les activités liées à l'exécution et au contrôle reprendront également.

Si vous avez des questions ou si des points ne sont pas tout à fait clairs, veuillez contacter notre legal competence center à l'adresse service-juridique@realisator.ch ou par téléphone au 058 443 30 00.

3. Lexique CCT – Vous demandez, nous répondons

Remise en vigueur de la CCT alémanique et tessinoise pour le métier de la menuiserie

Question:

Quand la CCT alémanique et tessinoise pour le métier de la menuiserie sera-t-elle à nouveau en vigueur pour les entreprises de location de services ou à partir de quand ses dispositions régissant les salaires et le temps de travail seront-elles à nouveau applicables?

Réponse:

La CCT pour le métier de la menuiserie est abrogée depuis le 01.01.2021 suite à l'expiration de sa durée de validité. La demande du 27.04.2022 pour l'extension de son champ d'application est en suspens. La décision concernant l'extension n'a toutefois pas encore été prise.

Suite à la décision du Conseil fédéral, la CCT pour le métier de la menuiserie sera remise en vigueur et donc de nouveau applicable aux non-signataires de la CCT et aux entreprises de location de services. Dès que la décision sera publiée dans la Feuille fédérale, nous la publierons sur le site Internet de Realisator SA et nous enregistrons les modifications correspondantes dans EasyTemp.

Nous recommandons de continuer à appliquer pour le moment les dispositions relatives aux salaires et au temps de travail de la CCT pour le métier de la menuiserie qui est arrivée à échéance. Les données en question sont toujours disponibles dans EasyTemp.

Vous trouvez [ici](#) l'ensemble du lexique CCT.